

8^e Forum médiéval

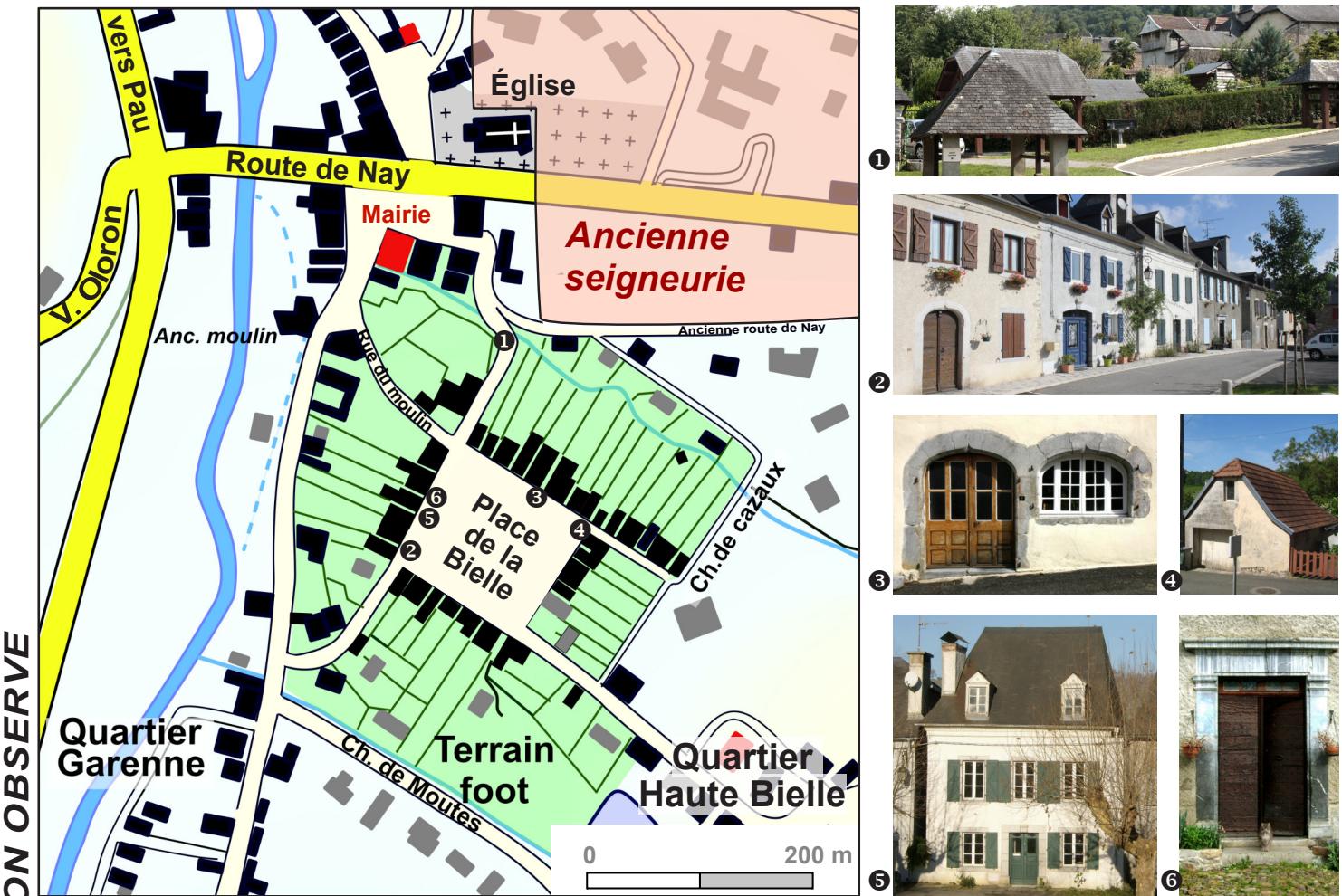


RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

VILLE DE
NAY

1347
Rébénacq
BASTIDE
Revenac

5 octobre 2025



CE QUE L'ON OBSERVE

Les bastides résultent d'une création volontaire. Rébénacq le manifeste par ses maisons alignées autour d'une place quasi-carrée. Un texte de 1347 confirme la volonté du vicomte du Béarn, le célèbre Gaston Fébus, de fonder cette bastide « *sur des landes incultes* » ; son lieutenant, Roger d'Arévénac, donne son nom au nouveau village. Ils accordent à chacun un lot pour la maison « *de 14 arases sur 60* » (environ 7 x 28 m), et « *un jardin égal à deux places* ». Les jardins fournissent une part de l'alimentation quotidienne et sont donc alors essentiels. Ils sont bien visibles encore aujourd'hui (1, et en vert sur le plan). Les maisons, initialement séparées par une venelle, sont juxtaposées (2). Sans doute à l'origine est-il prévu 8 maisons par côté de place, comme à Lestelle ou plus tard à Bruges. La place est destinée à accueillir un marché, le jeudi par quinzaine. Le vicomte promet en outre de construire un moulin farinier et un foulon.

Pour inciter des habitants à venir s'installer, la charte accorde divers avantages : protection en cas de dette, exemption militaire, possibilité de céder son bien... En outre est attribué à chacun l'usage d'une surface à cultiver d'environ 14 ha. La charte fixe la somme à payer annuellement pour cette maison et ce jardin (4 deniers) et ce terrain (80 deniers) ; la redevance est donc due en monétaire, à date fixe (à la Noël). Pour une quarantaine de maisons envisagées, l'espace prévu pour être mis en culture se monte au total à presque 500 ha, ce qui conduit à voir dans Rébénacq une bastide de colonisation agraire. L'enquête fiscale de 1385 comptabilise 25 foyers imposables.

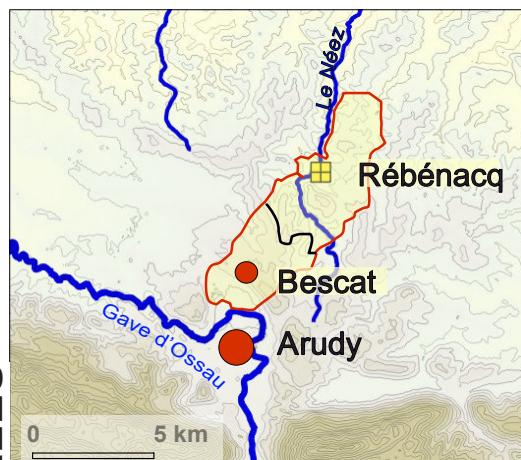
Vers le nord, l'extension du village est limitée par une seigneurie (en rose sur le plan). Son origine est incertaine, elle est en tous cas antérieure au XVII^e siècle. À la Révolution, le château et la propriété sont saisis et vendus comme biens nationaux. L'église de la paroisse se trouve en limite de la bastide et de cette ancienne propriété ; elle est reconstruite sur son emplacement initial en 1876-79.

Dans la plupart des bastides, comme à Nay, l'urbanisation conquiert petit à petit l'espace dévolu aux jardins. Rébénacq au contraire les conserve : le développement du village s'est fait par une extension ultérieure, comme dans les quartiers de la Garenne et la Haute Bielle.

Les maisons sont reconstruites au fil des siècles. Quelques encadrements témoignent des outils et modes décoratives du XVII^e siècle (3 : '1606'). Les maisons sont alors majoritairement disposées pignon sur rue (4). Au XIX^e siècle, les reconstructions privilégient les façades symétriques avec l'arête du toit parallèle à la rue (5), et un encadrement néoclassique des ouvertures (6).

8^e Forum médiéval

Pour en savoir plus



Pour prendre pied sur le territoire, le fondateur d'une bastide doit passer un accord avec celui qui y a des droits : ici c'est Pierre, « abbé laïc »(*) de Bescat. Fréquent pour les bastides, un tel accord est dit « de paréage » : le fondateur accorde sa protection, partage généralement la moitié des recettes escomptées avec celui qui cède les terres. Les limites actuelles des communes suggèrent que Gaston Fébus prend en fait plus de la moitié de l'espace contrôlé par Bescat, dans les « *landes incultes* » dévolues au libre parcours des bêtes. Pierre de Bescat a sans doute obtenu des compensations : peut-être a-t-il été désigné abbé laïc de Rébénacq ? Il pourrait être alors à l'origine de la seigneurie qui s'est développée à côté de la bastide.

(*) Un abbé laïc est un petit seigneur local, non religieux, qui gère la dîme de l'Église de sa paroisse, en entretient le bâtiment et a quelques droits honorifiques.

Un compromis négocié

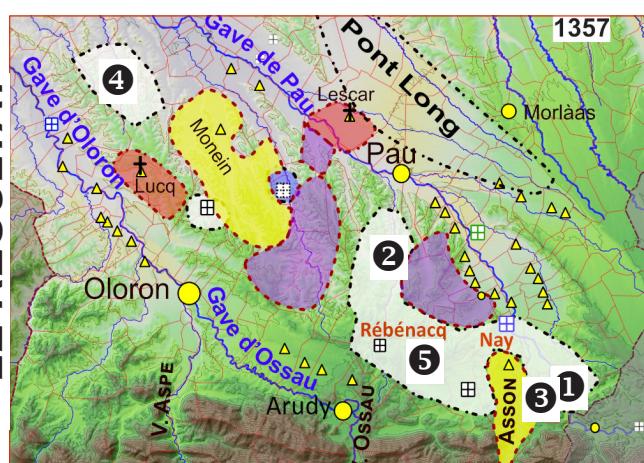
Rédigées dans un style juridique condensé, les chartes de bastides peuvent laisser croire que le décret est pris par le prince (ou, ailleurs, le roi de France, d'Angleterre) dans l'euphorie et l'entente générale. Pour Rébénacq, plusieurs textes sont disponibles (*) ; ils montrent une autre facette : une affaire soigneusement élaborée dans un cadre délicat.

Roger d'Arévénac, le lieutenant, y apparaît comme le porte-parole du vicomte encore jeune (« *en vertu du pouvoir du dit vicomte* »). Ce document relate une rencontre le 25 juin 1347 à Buzy entre Gaston Fébus et Pierre de Bescat. Les clauses signées ce jour-là ont sans doute été soigneusement préparées par les notaires. Ce document a valeur d'une charte de coutumes, texte qui définit les règles de vie dans la nouvelle bastide. En revanche, ne nous est pas connu le texte préalable (*paréage*) concluant l'accord de principe avec Pierre de Bescat. À travers lui, Gaston Fébus a probablement choisi un homme de paille, susceptible de se désolidariser de la jurade de Bielle si on lui offre des compensations.

Cet accord doit être concrétisé sur le terrain. Il faut d'abord une annonce dans les marchés environnants, puis la fondation proprement dite est concrétisée par la plantation du « pal » : alors peut commencer l'arpentage. Il est possible que cette phase d'installation soit intervenue « *le jour de la Saint-Miqueu 1347* » comme le laisse entendre un document. Les nouveaux arrivants ont deux ans pour construire leur maison. [C'est aussi en 1347 que Gaston Fébus déclare au roi de France qu'il n'est pas son vassal pour le Béarn et s'arroge donc un pouvoir absolu sur cette vicomté].

Un détail intéressant d'un des documents réside dans une protestation de Raimond de Sus (de Pau) : charpentier, il fait état d'un contrat avec Pierre de Bescat pour se procurer du bois dans le territoire dévolu à la bastide : cet accord est remis en cause et il s'estime lésé. Qu'à cela ne tienne, il sera dédommagé. Le lieutenant de Gaston Fébus agit là comme par une raison d'État.

(*) Arch. Dép. 64, 3E805 et E289, recherches en archives Jeanne Valois, collaboration Benoît Cursente.



Un plan comparable à celui de Rébénacq se retrouve à Montaut ①, Gan ②, Lestelle ③, Vielleségure ④ et Bruges ⑤, bastides créées entre 1308 et 1357 entre les gaves d'Ossau/Oloron et de Pau. Les conflits entre le vicomte du Béarn et les communautés rurales s'accentuent au début du XIV^e siècle ; ils sont envenimés par la revendication ossaloise de disposer librement et exclusivement des terrains du Pont-Long au nord de Pau pour leurs pâturages d'hiver. La charte de Lestelle (1335) est l'occasion pour le vicomte d'affirmer haut et fort sa propriété sur tous les « vacants » du Béarn ; les bastides créées couvrent au total 7 000 ha (zones blanches) : le vicomte met ainsi la main sur toutes les zones restées libres entre les deux gaves.